

Le 10 mars 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska le mardi 10 mars 2026 à 19h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillers Steeves Bouchard, Marc Landry et les conseillères Ann-Sophie Marin, Christiane Picard et Cynthia Ouellet. Sous la présidence de Madame Annie Levasseur, mairesse, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur Gérald Desrosiers est arrivé à 19h04 et avait motivé son retard.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Annie Levasseur déclare la séance ouverte.

2026-03-043

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2026-03-044

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE les adopter tel que rédigés.

2026-03-045

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-02 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur son territoire selon l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1) ;

ATTENDU QUE pour adopter un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeves Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal adopte par la présente le projet de règlement numéro 2026-02 conformément à l'article 135 de la Loi.

QUE le présent règlement entre en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

2026-03-046

APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2026-02-025 concernant la liste des personnes endettées et le mandat de perception des sommes dues ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal adopte la liste des contribuables endettés envers la municipalité pour le paiement des taxes municipales et droits de mutation en 2023 et 2024 ou de plus de neuf cents dollars (900 \$) en 2025. Au 12 mars 2026, les dossiers de contribuables qui ont reçu une lettre par courrier recommandé et qui n'ont pas payé seront expédiés à la MRC de Kamouraska pour vente pour taxes, sans autre autorisation.

QUE le conseil désigne Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, pour assister à la vente et pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité s'il n'y a pas preneur. Au cas où celui-ci n'est pas disponible, Madame Annie Levasseur, mairesse, est désignée.

2026-03-047

COTISATION ANNUELLE AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU BAS-SAINT-LAURENT INC. (CRSBP) POUR L'ANNÉE 2026-2027

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal autorise le versement de la cotisation annuelle au *Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent Inc. (CRSBP)* pour l'année 2026-2027 au montant de 4 910.08 \$ ainsi que le renouvellement de la licence Symphony au montant de 474.88 \$, excluant les taxes.

2026-03-048

AUTORISATION À SIGNER LES BAUX EN LIEN AVEC LES SERVICES DE GARDERIE

CONSIDÉRANT QUE des baux doivent être signés avec les éducatrices désignées par le bureau coordonnateur, Les Services de garde La Farandole, pour l'utilisation de locaux à la Ruche Populaire au 700 rue du Couvent ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christiane Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité autorise Madame Annie Levasseur, mairesse et Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, à signer lesdits baux et agir en tant que témoins lors de la signature.

Arrivé de M. Gérald Desrosiers.

2026-03-049

OCTROI DU CONTRAT DE BALAYAGE DES RUES POUR L'ANNÉE 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

2026-03-050

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Myroy pour l'année 2026 à un montant de 2 600\$ excluant les taxes. Cette soumission inclut deux balais mécaniques, un camion à eau et le transport.

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – VOLET LOISIR CULTUREL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son Entente de développement culturel (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 000 \$ par an pour chaque municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christiane Picard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent ;

QUE la municipalité demande un montant de 1 000 \$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2026 au paiement des dépenses engendrées par les activités de loisir culturel suivantes : Marché de l'Avent le 21 novembre (400 \$), Journées de la Culture (400 \$) le 26 septembre et l'Halloween (200 \$) le 31 octobre.

QUE la municipalité s'engage à défrayer 20 % du montant demandé dans ces activités, soit 200 dollars.

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité.

2026-03-051

SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

ATTENDU QUE la semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 19 au 25 avril 2026 sous le thème « Merci pour la vie »

ATTENDU QUE la municipalité soutient les activités de Transplant Québec dans ses efforts de sensibilisation, car un don d'organes et de tissus améliore la vie de nombreuses personnes et au 31 décembre 2025, 898 personnes au Québec vivaient chaque jour dans l'attente d'un don ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le Conseil municipal appuie les efforts de Transplant Québec dans sa campagne de sensibilisation auprès de la population et invite les citoyennes et citoyens à informer leurs proches de leur décision de faire don d'organes et de tissus.

2026-03-052

DEMANDE DE BONIFICATION DU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de l'entretien, de la réfection et de l'amélioration d'un vaste réseau de routes essentielles à la mobilité des citoyens, à la sécurité publique et au développement économique des régions ;

ATTENDU QUE les municipalités de petite taille disposent d'une assiette fiscale limitée, tout en ayant à entretenir un réseau routier sur un vaste territoire ;

ATTENDU QUE les municipalités du territoire de la MRC de Kamouraska ont participé à l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) en 2024 afin d'identifier, de manière structurée et concertée, les priorités d'intervention sur le réseau municipal ;

ATTENDU QUE ce plan vise précisément à orienter les investissements publics vers les projets les plus prioritaires en matière de maintien et d'amélioration des infrastructures routières locale ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont déposé, au cours des deux dernières années, des projets découlant du PIIRL dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'est vu refuser les projets déposés, malgré leur caractère prioritaire, comme plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE pour l'année 2026, seulement 14 projets sur 68 déposés dans la région du Bas-Saint-Laurent ont été retenus dans le cadre du programme;

ATTENDU QUE cette situation crée une pression financière importante sur les municipalités et retarde la réalisation de travaux essentiels à la sécurité et à la pérennité des infrastructures ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande au gouvernement du Québec de bonifier les budgets du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) afin de permettre la réalisation d'un plus grand nombre de projets jugés prioritaires par les municipalités ;

QUE le conseil municipal demande également au gouvernement de mieux tenir compte des réalités des petites municipalités rurales, qui doivent entretenir un réseau routier important malgré une assiette fiscale limitée ;

QUE la présente résolution soit transmise à Mathieu Rivest, député provincial, afin qu'il porte ces préoccupations à l'attention du gouvernement du Québec ;

QUE cette résolution soit également transmise au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la MRC de Kamouraska.

2026-03-053

AUTORISATION – COURSE DE BOÎTES À SAVON DANS LE CADRE DU FESTIVAL HÉRITAGE

ATTENDU QUE le comité du Festival Héritage de Sainte-Hélène-de-Kamouraska souhaite organiser une activité de course de boîtes à savon sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE cette activité est prévue le 19 juillet 2026 sur la rue du Couvent;

ATTENDU QUE cette activité vise à animer la communauté et à contribuer au succès du festival ;

ATTENDU QUE la tenue de cette activité nécessite l'autorisation de la municipalité pour l'utilisation de la voie publique et la mise en place de mesures de sécurité appropriées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la tenue d'une course de boîtes à savon dans le cadre du Festival Héritage de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, le 19 juillet 2026, sur la rue du Couvent ;

QUE la municipalité autorise la fermeture temporaire de la rue du Couvent pendant la durée de l'activité, selon les besoins déterminés par le comité ;

QUE le comité s'engage à mettre en place les mesures de sécurité nécessaires, incluant la signalisation appropriée, la gestion de la circulation et la présence de bénévoles pour assurer le bon déroulement de l'événement.

2026-03-054

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-03 ABROGEANT LE RÈGLEMENT
2022-02, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS**

Avis de motion est donné par Madame Christiane Picard qu'à une séance ultérieure du conseil sera adopté le règlement numéro 2026-03 amendant le règlement numéro 2022-02 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

Le conseiller Madame Christiane Picard présente le projet de code d'éthique et de déontologie des élus :

En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité doit, avant le 1^{er} mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

Ce projet de règlement permet d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, prévoit des règles déontologiques et détermine des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

2026-03-055

PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT DES ARMES À FEU

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyens ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités québécoises, dont Gracefield et Beauceville, ont déjà adopté ou étudié des résolutions exprimant leurs préoccupations concernant ce programme ;

ATTENDU QUE les ressources policières sont déjà limitées dans plusieurs régions et que leur mobilisation pour l'application d'un tel programme pourrait réduire leur disponibilité pour d'autres priorités en matière de sécurité publique ;

ATTENDU QUE les données disponibles indiquent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal ;

ATTENDU QUE plusieurs communautés rurales, agricoles et régionales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, l'agriculture et certaines activités traditionnelles ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gérald Desrosiers
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska exprime ses préoccupations concernant le programme fédéral de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral ;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Canada d'annuler ce programme à cause de ses impacts, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources policières et les priorités en matière de sécurité publique ;

QUE le conseil municipal souligne que la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, la contrebande et la criminalité organisée devrait demeurer une priorité centrale ;

QUE le conseil municipal exprime son soutien aux citoyens respectueux des lois qui utilisent les armes à feu de manière légitime et encadrée ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise : au ministre fédéral de la Sécurité publique au gouvernement du Canada, au premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec et aux députés provinciaux et fédéraux concernés.

2026-03-056

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeves Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Action Chômage Kamouraska – 50\$
- APHK – 60\$
- Espace Famille du Kamouraska – 750\$
- Pique-nique Holstein – 500\$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2026-03-057

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	25 282,03 \$
- Liste des comptes à payer :	64 856,48 \$
- Salaires et allocations de dépenses de février 2026 :	27 910,45 \$
TOTAL :	118 048,96 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de février 2026.

Directeur général et greffier-trésorier

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-03-058

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christiane Picard

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 19h28

Signature du procès-verbal :

Annie Levasseur
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Annie Levasseur, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse